

PRÉGYMAX R3,40 Hydro BA13+100

Solution technico-économique optimisée pour l'isolation thermo-acoustique des murs en locaux humides. Panneau constitué d'une plaque de plâtre PRÉGYDRO BA13 encollée sur un panneau isolant en PSE Graphité élastifié certifié ACERMI. Résistance thermique R3,40 m².K/W. Disponible de 40 à 160 mm d'épaisseur d'isolant.



AVANTAGES

- Isolation et économies d'énergie
- Plaque NF-H1 : haute résistance à l'humidité
- Réduction des transmissions latérales par la façade en logements collectifs et maisons en bande
- Des niveaux de R adaptés à tous les projets
- Simple et rapide à mettre en œuvre, apte à recevoir tout type de finition
- Compatible avec la solution d'étanchéité à l'air Siniat R'filter

APPLICATION

- Isolation des salles de bains, douches, celliers non chauffés... (EB, EB+p, EB+c)
- neuf ou rénovation
- Tous types d'habitation et d'ERP (sauf type P : dancing, boîte de nuit, salle de jeux...)

ATTRIBUTS TECHNIQUES

Réaction au feu	B-s1,d0
Résistance thermique	3.4m ² .K/W
Certifications	ACERMI,A+
Classe de perméance	P2
Couleur	Gris

PRODUITS

	Code SAP	Longueur	Largeur	Épaisseur	Type d'isolant	Épaisseur d'isolant	Conductivité thermique (10°C)
MAX R3,40 HYD13+100 120*250x10	98773	250cm	120cm	113mm	Polystyrene	101mm	0.03W/m K
MAX R3,40 HYD13+100 120*260x10	98774	260cm	120cm	113mm	Polystyrene	101mm	0.03W/m K
MAX R3,40 HYD13+100 120*270x10	98775	270cm	120cm	113mm	Polystyrene	101mm	0.03W/m K
MAX R3,40 HYD13+100 120*280x10	98776	280cm	120cm	113mm	Polystyrene	101mm	0.03W/m K
MAX R3,40 HYD13+100 120*300x10	98777	300cm	120cm	113mm	Polystyrene	101mm	0.03W/m K
MAX R3,40 HYD13+100 120*265x10	99466	265cm	120cm	113mm	Polystyrene	101mm	0.03W/m K
MAX R3,40 HYD13+100 120*255x10	99886	255cm	120cm	113mm	Polystyrene	101mm	0.03W/m K

La mise en oeuvre doit être faite selon les DTU, DTA, Avis Techniques ou recommandations Siniat. Les performances du système sont données à titre indicatif, contacter le service technique pour vérification. Toute modification de références commerciales des composants invalide les performances techniques revendiquées et dégage Siniat de toute responsabilité.

19/04/2024